

BON DE COMMANDE (2/2)

COORDONNÉES DES CONTACTS COMMERCIAUX

<input checked="" type="checkbox"/> Christian ADVOCAT	Directeur du Développement	Tél. 01 45 15 09 16 - Fax 01 45 15 09 00	c.advocat@idealconnaissances.com
<input checked="" type="checkbox"/> Michèle BAMBERGER	Chargée de Partenariats	Tél. 06 75 09 32 13 - Fax 01 39 55 78 61	mbambe@wanadoo.fr
<input checked="" type="checkbox"/> Jean GRILLON	Chargé de Partenariats	Tél. 01 45 15 09 50 - Fax 01 45 15 09 00	j.grillon@idealconnaissances.com
<input checked="" type="checkbox"/> Jordane PEDRON	Chargé de Projet	Tél. 01 45 15 09 05 - Fax 01 45 15 09 00	j.pedron@idealconnaissances.com

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter **Gislaine VILLATTE**, assistante du Service Partenariats, par téléphone au 01 45 15 09 01 ou par mail à g.villatte@idealconnaissances.com.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Article 1 - Champ d'application

Le présent règlement est applicable à tous les partenaires du présent colloque en qualité d'annonceur ou d'exposant.

Article 2 - Dates et lieux de la manifestation

« Les 9èmes Assises Nationales des TIC ». La date et le lieu de la manifestation sont fixés par l'organisateur, IDEAL Connaissances. S'il devenait impossible de disposer des locaux nécessaires, ou en cas de force majeure (feu, guerre, catastrophe naturelle, etc.) l'organisateur pourrait modifier les dates de la manifestation voire l'annuler. Il avisera alors par écrit les partenaires qui n'auraient droit à aucune compensation ni indemnité. Les sommes restant disponibles après paiement des dépenses engagées par l'organisateur, seraient réparties entre les partenaires au prorata des sommes engagées par eux, sans qu'ils puissent exercer un recours contre l'organisateur. En cas d'annulation de la manifestation pour une raison non prévue ci-dessus, les sommes engagées par les partenaires leur seraient rendues.

Article 3 - Répartition des stands et des annonces

IDEAL Connaissances établit le plan de l'espace d'exposition et effectue la répartition des emplacements en tenant compte des désirs exprimés par les partenaires, de la nature des services exposés, mais également de la date d'enregistrement du bon de commande, la priorité étant donnée aux premiers inscrits. Il se réserve, jusqu'à l'envoi des dossiers techniques, la possibilité de modifier le numérotage du stand, voire, en cas de force majeure, l'emplacement de celui-ci. Cette règle est également appliquée pour l'emplacement des annonces dans les documents d'édition à l'exception des emplacements préférentiels en raison de leur caractère unique. Les partenaires exposants s'engagent à être présents sur l'espace d'exposition pendant toute sa durée.

Article 4 - Conditions de vente de la publicité

Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation des conditions ci-dessus.

Réserves : 1) En cas de non respect des délais de livraison des documents d'impression (cf. recommandations notées sur le document descriptif des prestations du bon de commande) l'éditeur ne pourra garantir la reproduction des insertions. Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être exigé par l'annonceur.

2) L'éditeur se réserve le droit de refuser toute annonce dont le texte ou la présentation lui semblerait contraire aux intérêts du document et aux recommandations du BVP.

3) L'éditeur se réserve la possibilité de modifier le nombre d'exemplaires du programme et de la synthèse, voire d'annuler cette dernière au cas où les recettes seraient insuffisantes.

Réclamations : toute réclamation doit, sous peine d'échéance, être effectuée par écrit dans le mois suivant la parution.

Justificatifs : un exemplaire par insertion. Pour toute demande d'exemplaire supplémentaire, s'adresser à IDEAL Connaissances.

Article 5 - Annulation de la commande

En cas de désistement de l'exposant ou de l'annonceur, pour quelque cause que ce soit, intervenant 2 mois avant l'évènement, l'acompte versé par le partenaire, soit 50% du montant de la commande, sera conservé par IDEAL Connaissances à titre indemnitaire, sauf en cas de relocation (stand ou annonce) à un autre partenaire. Pour tout désistement survenant après la période de 2 mois précédant l'évènement, IDEAL Connaissances conservera dans les mêmes conditions l'intégralité des sommes versées.

Article 6 - Conditions de règlement

Toutes les prestations commandées jusque 2 mois avant l'évènement sont payables comme suit :

- l'acompte de 50% du montant TTC de la commande doit être réglé à la signature du bon de commande par chèque à l'ordre d'IDEAL Connaissances. En cas de non réception dans les 8 jours suivant la signature, le contrat sera annulé par un courrier adressé à l'entreprise contractante.

- 50% restants de préférence par chèque ou virement bancaire ou par traite acceptée, 2 mois avant l'évènement au plus tard, à l'ordre d'IDEAL Connaissances.

Réservation postérieure aux 2 mois précédents l'évènement : toute commande passée après la date de clôture du financement du solde, doit être réglée en totalité à réception de la facture. Faute d'avoir effectué la totalité des versements aux dates indiquées, il ne pourra être fait droit à la réservation de l'annonceur ou de l'exposant.

Article 7 - Clause d'hébergement

On entend par hébergement, toute entreprise exposant et accueillant sur son stand une ou plusieurs autres entreprises, en tant qu'entité propre, leur présence sur le stand étant caractérisée par un ou plusieurs signes distinctifs : enseigne, poster, documentation, etc.

Si l'exposant souhaite héberger sur son stand, une ou plusieurs entreprises autre(s) que la sienne (y inclus ses propres filiales), il doit impérativement, préalablement à la signature du contrat avec IDEAL Connaissances, en informer le chargé de partenariat de la dite société.

Celle-ci se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser cet hébergement si ce dernier est de nature à dévaloriser la présentation des offres exposées sur le stand et de son environnement, ou à créer une confusion entre les marques exposées, préjudiciables à l'image du salon pour ses visiteurs. Si cet hébergement est accepté, un droit d'asile, au maximum de + 20% du tarif du stand, pourra être appliqué par IDEAL Connaissances.

Le nom de(s) l'entreprise(s) hébergée(s) aura du être impérativement transmis à IDEAL Connaissances à la signature du contrat et **au plus tard 2 mois avant l'évènement**, afin que celle(s)-ci puisse(nt) être identifiée(s) en tant qu'exposant sur tous les supports de communication.

Tout exposant n'ayant pas respecté cette clause sera contraint, sur place et au moment du constat de l'hébergement, de verser à IDEAL Connaissances un droit d'asile à la valeur maximale de 20% du prix de son stand, sous peine de ne pouvoir exposer.

CHARTRE DE QUALITÉ DU PARRAINAGE

IDEAL Connaissances peut proposer des interventions sur des séances plénières, ateliers ou forums aux professionnels, partenaires de la manifestation.

IDEAL Connaissances peut également leur déléguer, sous son contrôle, une séance plénière, un atelier ou un forum. Les partenaires s'engagent alors contractuellement à respecter les règles suivantes :

- 1) Rechercher des thèmes et intervenants en adéquation avec la thématique de la plénière, atelier ou forum concerné, celle-ci ayant été prédéterminée par le comité de pilotage ou, à défaut, proposée par le(s) partenaire(s) après validation par ce comité de pilotage ;
- 2) Définir pour chaque intervention, un contenu et un titre en rapport avec des problématiques intéressantes directement les collectivités locales ;
- 3) Illustrer chaque intervention par un ou plusieurs cas concrets bien identifiés, si possible innovants, démontrés et transposables d'une collectivité à l'autre. Si le cas implique une collectivité, son représentant (élu ou technicien) peut être associé à l'intervention ;
- 4) Allouer à chaque intervention, une durée maximum de 20 minutes réparties en 10 minutes d'exposé et 10 minutes de débat avec l'assistance. Ces 20 minutes sont modulables sur un ou plusieurs intervenants.
- 5) Fournir à IDEAL Connaissances, un état d'avancement de la composition des conférences parrainées, 15 jours avant la date de bouclage du programme, soit, le **3 mois et demi avant l'évènement au plus tard**.
- 6) Transmettre par écrit, à IDEAL Connaissances, la composition définitive (nom/prénom/fonction et entité de rattachement du (des) intervenant(s) et le(s) titre(s) de(s) l'intervention(s)) des conférences 2 mois avant l'évènement. IDEAL Connaissances, assisté du comité de pilotage de l'évènement, se réserve la possibilité de modifier tout ou partie des éléments transmis.

Au cas où le(s) partenaire(s) ne serai(en)t pas en mesure de fournir, dans les délais définis ci-dessus, toutes les informations prédéfinies et nécessaires à la formalisation du programme, IDEAL Connaissances se réserve le droit de pourvoir au remplacement de la séance plénière, de l'atelier ou du forum, voire de l'annuler sans que le(s) partenaire(s) ne puisse(nt) se prévaloir d'un remboursement des versements déjà effectués au titre du partenariat.

IDEAL Connaissances et le comité de pilotage demeurent à la disposition de tout partenaire pour l'aider à remplir toutes les conditions ci-dessus énumérées.

INFORMATIONS PRATIQUES

-En complément de ce bon de commande, IDEAL Connaissances met à votre disposition un **descriptif détaillé de l'ensemble des prestations proposées**.

-Les spécifications du format des envois des fichiers insérés aux programme/synthèse/carnet de bord sont les suivantes : fichiers informatiques **EPS** ou **JPG** en **séparation quadrichromie** et en **résolution 300 dpi**. Afin d'en assurer une reproduction conforme, merci également de nous en faire parvenir une épreuve couleur papier.

-Un « **dossier exposant** » est remis à l'ensemble des partenaires du salon professionnel 1 mois minimum avant la date de l'évènement. Ce document, à retourner à IDEAL Connaissances, est utile à l'enregistrement de données concernant l'exposant (exemples : coordonnées des représentants du stand, intitulé de l'enseigne du stand, aménagement du stand lui-même ...), et permet au partenaire de commander un certain nombre de prestations, à sa charge, complémentaires à sa commande initiale (exemples : connexion wifi si disponible, mobilier complémentaire, compositions florales, aménagement spécifique du stand type réserve ...).